



Assemblée générale

Distr. limitée
1er novembre 2000
Français
Original: anglais/français

Cinquante-cinquième session

Point 19 de l'ordre du jour

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chine, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède et Ukraine : projet de résolution

Admission de la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la recommandation du Conseil de sécurité, en date du 31 octobre 2000, tendant à ce que la République fédérale de Yougoslavie soit admise à l'Organisation des Nations Unies¹,

Ayant examiné la demande d'admission présentée par la République fédérale de Yougoslavie²,

Décide d'admettre la République fédérale de Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

¹ A/55/535.

² A/55/528-S/2000/1043.